

**ALFRED REBOUX**  
Propriétaire - Gérant

## ABONNEMENTS :

Roubaix-Tourcoing	Trois mois.	13.50
	Six mois.	26.00
	Un an.	50.00

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne,  
Avesnois... 15 fr.  
La France et l'Étranger, les frais de poste  
en sus.  
Le prix des Abonnements est payable  
avance... Tout abonnement continué  
jusqu'à réception d'avis contraire.

## BOURSE DE PARIS

1<sup>er</sup> MARS

3 0/0	64 83
4 1/2.	94 50
Emprunts (5 0/0).	102 40

2 MARS

(Service gouvernemental)

3 0/0.	65 50
4 1/2.	95 50
Emprunts (5 0/0).	102 75

Actions Banque de France	3900 00
Société générale	560 00
Credit foncier de	
France	905 00
Chemins autrichiens	656 00
Lyon	000 00
Est	940 00
Ouest	540 00
Nord	1145 00
Midi	677 00
Suez	633 00
Péruvien	717/8
Actions Banque ottomane (ancienne)	712 00
Banque ottomane (nouvelle)	582 00
Londres cour	25/15
Credit Mobilier	550 00
Turc	43 7
Italien	70 85

## DÉPÉCHES COMMERCIALES

(Service particulier du Journal de Roubaix.)

Anvers, 27 février, 2 heures 53 s.

Laines : Ventes : 68 b. Plata. Marché soutenu.

Pétrole : Hause. Disponible 31 1/2; courant 31 à 31 1/2; avril 32; juin 33 1/4 à 33 1/2; quatre derniers 33 à 33 1/2.

Marseille, 1 mars, 11 h. 30 matin. Laines : Georgie deuxième tonte blanche agneau, 220; blanches 175; grises 145; Crimée agneau lavées, 210; blanches 200.

Cotons : Jumel blancs 200; Pirée 165; Salut Roules 145; à livrer 143.

Soie : Filature Nouka 56.

Cafés : Ventes, 150 sacs Rio à 200.

Havre, 2 Mars, 11 h. 45 matin. Cotons : Ventes, 3,600 balles, Demande régulière; pleins prix.

Cafés : Ventes 750 sacs. Haïti 100; Saint-Marc, 108 50; Capitania 90,50; Guatemala, 108.

Liverpool, 2 mars, 2 h. 26 s. Coton : Ventes 12,000 b., dont 3,000 pour la spéculation. Importations 8,000 b. Marché inchangé.

Londres, 2 mars, 2 h. 26 s. Cafés : Marché faible.

Soies : Marché calme sur enchères. Laines : Port Philippe qualité moyenne, plus raide.

New-York, 27 février.

Change sur Londres, 4.83; change sur Paris, 5.17 1/2.

Valeu de l'or, 114 1/2.

Café good fair, (la livre) 17 3/4.

Cafés good Cargos, (la livre) 18 1/4.

Marché calme.

Dépêches de MM. Schlagdenhauf et C. représentés à Roubaix par M. Bulteau-Dessaints.

Havre, 2 mars, 2 h. 55 s.

Cotons : Ventes, 6,000 ball., marché actif, prix extrêmes.

— Mais, ma chère amie, je ne trouve pas.

— Vous ne trouvez rien.

Cependant...

At camp, on est forcément réunis, obligés à des concessions. Cette maison est un petit phalanstère. On me manque d'égards, vous dis-je !

— Au fait, c'est possible.

— C'est sûr. Ah ! Aristide ! si c'était,

**JOURNAL DE ROUBAIX**

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL &amp; COMMERCIAL DU NORD

La JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES &amp; JUDICIAIRES

ANNONCES : la ligne. . . . . 20 c.  
Réclames : " " " 20 c.  
Faits divers : " " " 5 c.  
On peut traiter à forfait pour les abon-  
nements d'annonces.**ALFRED REBOUX**  
Propriétaire - Gérant

## INSERTIONS:

Les abonnements et les annonces sont  
reçus à Roubaix, au bureau du journal,  
à Lille, chez M. QUARRÉ, librairie, Grande-  
Place; à Paris, chez MM. HAVAS, LAFAYETTE  
et C°, 8, place de la Bourse; à Bruxelles,  
l'Office du Publicité.Liverpool, 2 mars, 2 h. 55 s.  
Cotons : Ventes, 12,000 b. Marché plus calme; livrable partiellement 1/16 baissé.New-York, 2 mars, 2 h. 55 s.  
Cotons : 16 1/4.  
Recettes : 28,000 b.Dépêches affichées à la Bourse de Roubaix  
Liverpool, 2 mars.  
Cotons : Ventes 12,000 ball., Orléans. Février-mars 8 1/4. Oomra, voilier février, 6.Havre, 2 mars.  
Cotons : Ventes 6,000 b. Indes raidissants.  
New-York, 2 mars.  
Cotons. Recettes 28,000 b.

## ROUBAIX 2 MARS 1875.

## Bulletin du jour

L'Assemblée a tenu sa séance hier. Quoique les pouvoirs de son bureau ne fussent pas encore déclarés que demain 3 mars, le renouvellement était à l'ordre du jour et il a représenté toute l'œuvre utile de la séance. La droite modérée, le centre droit et toutes les gauches étaient mis d'accord pour réélire M. Buffet comme président : c'était une manifestation que rien n'est venu contrarier. Sur 342 votants et 488 suffrages exprimés, 476 ont redonné le fauteuil à celui que les circonstances font le personnage le plus saillant du jour. Quant aux vice-présidents élus ce sont MM. Martel, d'Audiffret-Pasquier, de Kerdrel et Ricard. Ainsi M. Benoist d'Azy a été évincé et on s'est refusé à lui faire l'honneur d'une réélection. La main de la gauche est reconnaissable dans ce dernier fait, et, du reste, excepté dans le cas de M. le général Saussier, qu'elle aurait voulu mettre comme questeur à la place de M. Martin des Paillières, mais que le scrutin a rejeté, la gauche a été en général assez bien servie par les résultats. Son candidat, M. Lamy, a été, par exemple, élu secrétaire aux lieux et place de M. Blin de Bourdon, qui aurait perdu toutes ses chances, si l'il n'y avait à reprendre le vote pour l'élection du sixième secrétaire.

J'ai appris que ces brochures, dont aucune n'était estampillée, étaient déposées chez les sieurs Morange et Pérignon, dans des bureaux sis rue Montmartre; que c'était là que s'approvisionnaient les colporteurs bonapartistes; que c'était de là que, sur les indications fournies par les directeurs de la propagande, partaient les bulletins d'écrits qu'on distribuait en province.

Informé que les distributeurs de ces brochures cherchaient à les faire pénétrer dans les casernes, les camps, les administrations publiques, et même dans les services à la tête desquels j'avais l'honneur d'être placé, j'ai porté ces faits à la connaissance du chef de l'Etat et du ministre de l'intérieur.

Aucune objection politique n'a été faite sur l'opportunité d'une poursuite, j'ai prié M. le procureur de la république à Paris d'examiner si nous ne nous trouvions pas en présence de faits de colportage contraires à la loi.

M. le procureur de la république ayant été de cet avis, j'ai fait constater un certain nombre de flagrants délits et procédé à des perquisitions chez MM. Morange et Pérignon.

On a trouvé là, outre des correspondances très nombreuses, des comptes ouverts à toutes les brochures que faisait publier et répandre depuis quelque temps le comité bonapartiste.

Ces comptes avaient des chapitres correspondant aux divers départements dans lesquels les brochures étaient envoyées aux principaux distributeurs.

On y voyait figurer en outre les noms de personnes auxquelles on avait spontanément adressé des brochures.

Les correspondances échangées entre Morange, Pérignon et les distributeurs qui s'alimentaient chez eux, étaient surtout consacrées au récit de l'effet produit par les brochures dans les différents départements, à l'indication des moyens

pour ceux qui seraient de nature à faire croire à une résignation complète et définitive des fonctions qu'il cumule.

Maintenant que les médecins lui conseillent de se décharger momentanément d'un silouf fardeau, et que, suivant leur avis, le prince songe à prendre un congé jusqu'à l'automne, la Gazette de Cologne, qui nous fait part de cette nouvelle, la tient sans doute de bonne source, et nous y soucrivons sans y attacher plus d'importance, bien convaincu que nous sommes que Bismarck en congé de santé n'en perdra pas une occasion de nous nuire aux intérêts que nous avons le plus à cœur.

JULIUS ARNELLE.

Déposition de M. Léon Renault

Le Times publie une partie de la déposition de M. Léon Renault, préfet de police, dans l'enquête sur l'élection de la Nièvre:

M. LE PRÉFET. — J'avais su que, dès 1871, l'empereur avait institué lui-même à Paris un comité bonapartiste, et je m'en suis enquise de ce qu'il faisait et des moyens qu'il employait pour détruire les effets du vote par lequel l'Assemblée nationale avait prononcé la déchéance de la sûreté générale. Quant aux pièces originales, elles sont, sans doute, restées au greffe de la cour, après la condamnation de Morange, de Pérignon et des autres inculpés.

Il y a toujours aux archives de la sûreté générale. Quant aux pièces originales, elles sont, sans doute, restées au greffe de la cour, après la condamnation de Morange, de Pérignon et des autres inculpés.

Il y a toujours aux archives de la sûreté générale.

M. LE PRÉFET. — Je serai probablement appelé à affirmer certains faits très graves et je demanderai à la commission de vouloir bien ne pas perdre de vue que mes affirmations sont basées sur des documents certains, authentiques. Par documents certains, authentiques, je n'entends pas des rapports d'agents de police, des rapports pouvant servir aux recherches, mais ne devant jamais être tenus comme des témoignages suffisants pour déterminer une accusation. Si je fais toutes réserves de ne pas communiquer certaines pièces, de ne pas dévoiler l'origine de quelques autres, la commission comprendra mes explications à l'action de ce comité en province.

M. LE PRÉFET. — C'est ce qui résulte des explications que M. le préfet national de police, à Paris, fait au point de vue de l'Assemblée nationale.

M. LE PRÉFET. — Je serai probablement appelé à affirmer certains faits très graves et je demanderai à la commission de vouloir bien ne pas perdre de vue que mes affirmations sont basées sur des documents certains, authentiques. Par documents certains, authentiques, je n'entends pas des rapports d'agents de police, des rapports pouvant servir aux recherches, mais ne devant jamais être tenus comme des témoignages suffisants pour déterminer une accusation. Si je fais toutes réserves de ne pas communiquer certaines pièces, de ne pas dévoiler l'origine de quelques autres, la commission comprendra mes explications à l'action de ce comité en province.

M. LE PRÉFET. — Je serai probablement appelé à affirmer certains faits très graves et je demanderai à la commission de vouloir bien ne pas perdre de vue que mes affirmations sont basées sur des documents certains, authentiques. Par documents certains, authentiques, je n'entends pas des rapports d'agents de police, des rapports pouvant servir aux recherches, mais ne devant jamais être tenus comme des témoignages suffisants pour déterminer une accusation. Si je fais toutes réserves de ne pas communiquer certaines pièces, de ne pas dévoiler l'origine de quelques autres, la commission comprendra mes explications à l'action de ce comité en province.

M. LE PRÉFET. — Je serai probablement appelé à affirmer certains faits très graves et je demanderai à la commission de vouloir bien ne pas perdre de vue que mes affirmations sont basées sur des documents certains, authentiques. Par documents certains, authentiques, je n'entends pas des rapports d'agents de police, des rapports pouvant servir aux recherches, mais ne devant jamais être tenus comme des témoignages suffisants pour déterminer une accusation. Si je fais toutes réserves de ne pas communiquer certaines pièces, de ne pas dévoiler l'origine de quelques autres, la commission comprendra mes explications à l'action de ce comité en province.

M. LE PRÉFET. — Je serai probablement appelé à affirmer certains faits très graves et je demanderai à la commission de vouloir bien ne pas perdre de vue que mes affirmations sont basées sur des documents certains, authentiques. Par documents certains, authentiques, je n'entends pas des rapports d'agents de police, des rapports pouvant servir aux recherches, mais ne devant jamais être tenus comme des témoignages suffisants pour déterminer une accusation. Si je fais toutes réserves de ne pas communiquer certaines pièces, de ne pas dévoiler l'origine de quelques autres, la commission comprendra mes explications à l'action de ce comité en province.

M. LE PRÉFET. — Je serai probablement appelé à affirmer certains faits très graves et je demanderai à la commission de vouloir bien ne pas perdre de vue que mes affirmations sont basées sur des documents certains, authentiques. Par documents certains, authentiques, je n'entends pas des rapports d'agents de police, des rapports pouvant servir aux recherches, mais ne devant jamais être tenus comme des témoignages suffisants pour déterminer une accusation. Si je fais toutes réserves de ne pas communiquer certaines pièces, de ne pas dévoiler l'origine de quelques autres, la commission comprendra mes explications à l'action de ce comité en province.

M. LE PRÉFET. — Je serai probablement appelé à affirmer certains faits très graves et je demanderai à la commission de vouloir bien ne pas perdre de vue que mes affirmations sont basées sur des documents certains, authentiques. Par documents certains, authentiques, je n'entends pas des rapports d'agents de police, des rapports pouvant servir aux recherches, mais ne devant jamais être tenus comme des témoignages suffisants pour déterminer une accusation. Si je fais toutes réserves de ne pas communiquer certaines pièces, de ne pas dévoiler l'origine de quelques autres, la commission comprendra mes explications à l'action de ce comité en province.

M. LE PRÉFET. — Je serai probablement appelé à affirmer certains faits très graves et je demanderai à la commission de vouloir bien ne pas perdre de vue que mes affirmations sont basées sur des documents certains, authentiques. Par documents certains, authentiques, je n'entends pas des rapports d'agents de police, des rapports pouvant servir aux recherches, mais ne devant jamais être tenus comme des témoignages suffisants pour déterminer une accusation. Si je fais toutes réserves de ne pas communiquer certaines pièces, de ne pas dévoiler l'origine de quelques autres, la commission comprendra mes explications à l'action de ce